



VICTOIRES et COMBATS 2023 : du positif pour nos entreprises !

Des AVANCÉES UTILES pour chacun d'entre-nous !

Voici les principales mesures obtenues en 2023 par la CAPEB
ou répondant à nos revendications :



> Pour soutenir notre activité :

- ➔ Maintien de la TVA à 10 % pour les travaux de rénovation (> Déc. 2023)
- ➔ Non interdiction des chaudières gaz (> Sept. 2023)
- ➔ Limitation de la responsabilité du mandataire commun en co-traitance pour les machés inférieurs à 100 000 euros HT
- ➔ Signature d'une convention de partenariat avec PÔLE EMPLOI pour accompagner les créateurs d'entreprises et les fiabiliser (> 20 Oct. 2023)
- ➔ Obtention d'une réduction des retards de paiement de MaPrimeRenov' par l'ANAH (> Fév. 2023)
- ➔ Report de la hausse de la TVA sur les chaudières (> Déc. 2023)



> Pour Simplifier :

- ➔ Lancement des « Assises de la Simplification » et d'une grande consultation auprès des entreprises pour vous simplifier la vie (> Sept. 2023)
- ➔ Organisation des Rencontres de la Simplification le 18/12/2023 à la CAPEB 71 pour faire remonter au Gouvernement les attentes et propositions de l'artisanat (> Déc. 2023)
- ➔ Assouplissement des restrictions de circulation (ZFE)
- ➔ Déchets BTP : limitation du nombre d'entreprises concernées par l'obligation d'adhésion à un éco-organisme (charpentiers, constructeurs bois ... ne seront pas concernés directement)

> Dans le domaine social :

- ➔ Réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants. Il en résultera une baisse des prélèvements sociaux (> Déc. 2023)
- ➔ Maintien et amélioration du dispositif des carrières longues et des départs anticipés pour les artisans (> Avril 2023)
- ➔ Limitation de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans (au lieu de 65) (> Avril 2023)
- ➔ Reconnaissance par la justice de l'intérêt pour les TPE jusqu'à 10 salariés de disposer d'un dialogue social et de règles spécifiques (> Juillet 2023)

> Pour réduire nos charges :

- ⇒ Augmentation des prises en charge des formations des artisans et salariés (+ 140 € pour un stage de 2 jours !)
- ⇒ Pas de retour du compte pénibilité dans l'entreprise (le coût de la prévention sera mutualisé)
- ⇒ Création d'un fonds pour vous accompagner dans vos actions de prévention (= économies)
- ⇒ Réforme des retraites sans augmentation des cotisations des entreprises
- ⇒ Pérennisation de l'aide de 6 000 € pour la 1^{ère} année de CAP, BP et BAC Pro, au moins jusqu'en 2027.
- ⇒ Renforcement du dispositif d'accompagnement des TPE face aux hausses des prix de l'électricité en 2023 (> 1^{er} janvier 2023)

> Pour mieux vous accompagner :

- ⇒ Lancement du nouveau site internet de la CAPEB 71 plus moderne et performant (> Mars 2023)
- ⇒ Inauguration de la « Maison de l'Artisanat » à Chalon-Sur-Saône qui accueille désormais la CAPEB 71, l'U2P 71, le syndicat des coiffeurs 71 et le syndicat des boulangers 71
- ⇒ Lancement de la plateforme formations-batiment.fr pour faciliter la formation aux artisans (> 6 Oct. 2023)

PLUS FORTS ENSEMBLE !

Rien n'arrive jamais seul ! Sur tous ces sujets et bien d'autres, vos représentants de la CAPEB se sont battus !

Ces avancées vont dans le bon sens. Et même si certaines restent insuffisantes, **si nous n'avions rien fait, nous n'aurions rien obtenu et ce serait pire !**



En 2023, nous avons aussi combattu contre les hausses des tarifs de l'électricité, contre les restrictions d'accès au crédit bancaire, contre la Réforme de MaPrimeRenov'2024, contre la complexité et le coût du RGE ... etc ...

Pour obtenir d'autres mesures favorables, continuons le combat tous ensemble, engagés derrière la CAPEB ! Car sans votre soutien, rien ne serait possible ! Plus forts Ensemble ! + d'infos sur www.capeb71.fr



La CAPEB, elle vous sert...

... même quand vous ne vous en servez pas !